



SGAP SUD-OUEST - REGION AQUITAINE-GIRONDE

PORTES David, Secrétaire Régional de Zone Sud-ouest -
CROS CYRIL, Secrétaire Départemental Gironde-
DOUBLE Stéphane, Secrétaire Départemental Adjoint Gironde -
FOUCHER Alain, Secrétaire Départemental Adjoint O.P Gironde-
mail: fpip33@yahoo.fr

Bordeaux le 08 Novembre 2013

LA FPIP CONVIEE A UNE REUNION AVEC LE MEDIATEUR INTERNE DE LA POLICE NATIONALE

Le Jeudi 07 Novembre 2013, une délégation de la FPIP, composée du Secrétaire Départemental 33 Cyril CROS et du Secrétaire Départemental Ordre Public Alain FOUCHER a été reçue au SGAP Sud Ouest par messieurs Frédéric LAUZE, Inspecteur Général de la Police Nationale, Médiateur Interne de la Police Nationale, Philippe BUCHIN Magistrat, Adjoint au Médiateur et William BIGOT Commissaire Divisionnaire, délégué zonal du médiateur auprès du SGAP Sud Ouest.

Lors de cette réunion, il nous a été fait une présentation du service de médiation de la Police Nationale.

- Le service a été créé le 01 Janvier 2013, il est composé de 5 personnes à la direction nationale et 7 délégués zonaux.
- le dispositif doit jouer son rôle, qu'il donne raison ou non. Il explique dans le détail pourquoi il apporte cette réponse.
- Le médiateur n'est pas là pour se substituer à l'administration ou à la hiérarchie, il n'intervient qu'après un recours hiérarchique.
- Le médiateur est indépendant et impartial avec une discrétion totale.



ATTENTION! La saisie des services du médiateur ne suspend pas la procédure et les délais de recours.

Actuellement, le délai d'instruction d'un recours est d'environ deux mois et demi, l'administration a un délai de quatre semaines pour répondre au médiateur qui examine et apporte une réponse au fonctionnaire l'ayant saisi, dans un délai d'un mois à un mois et demi.

Nous avons pu dire à Monsieur l'Inspecteur Général que nous nous interrogeons quant aux motivations de notre administration sur la mise en place de ce service.

**Ce service est-il là pour nous aider et déminer certaines situations?
Ou sert-il de parapluie à l'administration pour qu'elle se donne
bonne conscience sans se remettre en question ou sans tenir
compte des remarques du médiateur ? Les actions et résultats
futurs feront foi...A SUIVRE.....**